



Réunion DGRH du 23 novembre 2021

Administration

Directeur général des ressources humaines et plusieurs chefs de service de la DGRH
Recteur de Mayotte, SG et DRH en visio

Représentation syndicale

FSU : Benoit Teste, Henri Nouri
SNUIPP-FSU : Rivomalala RAKOTONDRAVELO, Nicolas Wallet
SNEP-FSU : Coralie Benech

Pour le Directeur de la DGRH, il s'agit d'une réunion à la demande du Recteur de Mayotte. La FSU Mayotte rappelle au DGRH que sur l'attractivité, elle revendique avant toute chose la hausse du taux de l'indexation des salaires pour atteindre au minimum le niveau de celle de la Réunion et ce n'est qu'à défaut que nous attendons une proposition sur une indemnité de stabilisation.

Le DGRH nous répond que les questions d'indexation et indemnitaires sont interministérielles, il prend note mais ne peut répondre dans l'immédiat puisqu'il n'est pas mandaté.

Sur l'ISG, il prend en note notre demande d'une indemnité par agent et interviendra également sur ce dossier, de même pour ce qui concerne la prime de stabilisation. Dans l'immédiat, il ne peut s'engager mais ne ferme pas la porte.

La FSU Mayotte rappelle alors sur l'indemnité partielle de remboursement des loyers qu'elle demande son alignement sur le calcul plus avantageux des autres ministères. Et ceci ne relève que de l'éducation nationale. Le Recteur avait annoncé une prochaine évolution des textes qui allaient d'ailleurs inclure les locaux dans les bénéficiaires. Le DGRH ignore cette problématique mais se penchera dessus afin qu'elle soit traitée au prochain rendez-vous.

Au final, la FSU Mayotte est intervenue vigoureusement pour rappeler que, contrairement à ce que le Recteur nous avait indiqué, nous ne disposons d'aucune proposition à l'issue de cette réunion. Cette situation est d'autant plus regrettable que nous nous trouvons à Mayotte dans des situations de violence intolérable notamment et principalement mais pas seulement au lycée de Kahani.

D'une manière générale la FSU Mayotte constate que le DGRH prend connaissance en réunion de nos revendications que, néanmoins et enfin, nous avons pu lui exposer directement.

Le SG de la FSU demande une deuxième réunion au plus tard début janvier. Le DGRH convient qu'il essaiera de respecter ce délai. La FSU Mayotte sera très exigeante quant à la tenue rapide de ce deuxième rdv.